

Une fiscalité verte servirait l'emploi

E
15-17/09/07



Frédéric Boutry

Chargé de mission «Politique des produits», Inter-Environnement Wallonie, fédération des associations environnementales

Le Conseil supérieur des finances (CSF) vient de sortir un rapport cautionnant de facto une analyse défendue depuis des années par le mouvement environnemental. Dans ce document transmis au Ministre des finances, le CSF examine les pistes devant permettre de réformer notre système fiscal afin de réduire la taxation sur le travail. Et parmi ces pistes apparaissent les «recettes substantielles» que dégagerait une fiscalité environnementale. Les revenus dégagés par cette fiscalité verte permettrait de financer une diminution des cotisations patronales et de l'imposition sur les bas salaires, lesquels seraient ainsi revalorisés. La réforme permettrait non seulement d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus mais elle favoriserait parallèlement la création de nombreux emplois en rapprochant «substantiellement le taux d'imposition du travail de celui en vigueur dans les pays voisins». Autrement dit, une telle mesure serait environnementalement salubre, socialement bénéfique et économiquement favorable. On se demande dès lors pourquoi nos dirigeants rechignent tant à la mettre en œuvre... Cela fait longtemps que le mouve-

ment environnemental prône un glissement de la fiscalité sur le travail vers une fiscalité dite «verte». Jusqu'à présent, les gouvernements successifs ont fait la sourde oreille, se contentant - au mieux - de mesurées à vocation essentiellement budgétaire là où une réforme de fond s'imposerait.

DRÔLES D'ÉCO-TAXES

Interpellée par le plaidoyer d'Al Gore et l'accumulation de rapports scientifiques alertant sur les impacts des changements climatiques en cours, l'équipe ministérielle sortante avait promis de prendre le problème à bras le corps. Au final, elle n'a d'autres plumes à accrocher à son chapeau que quelques nouvelles «éco-taxes» ajoutant parfois le ridicule au dérisoire (les couverts en plastique...) ainsi qu'une déclaration de principe démontrant qu'elle n'avait rien compris à la réalité des enjeux. Le communiqué sorti à l'occasion du contrôle budgétaire décentralisé à Louvain où ces pseudo mesures environnementales furent discutées proclame en effet : «(...) L'idée de faire appel à des mesures visant à récompenser ou à pénaliser constitue le point de départ central. Pour produire l'effet escompté et modifier les comportements, ces dernières doivent pouvoir être évitées». L'intention est louable mais le raisonnement simpliste. D'une part, en matière de comportements d'achats, la carotte - les incitants fiscaux - est loin d'être suffisante. Car ces comportements ne sont pas uniquement guidés par des analyses rationnelles mais aussi et même surtout par des «coups de cœur» ou la volonté, parfois inconsciente, de se conformer à une norme, de s'affirmer socialement. La voiture constitue à ce titre

un exemple parfait: incitant fiscal ou pas, la faiblesse des émissions de CO₂ passe toujours loin derrière la puissance, la vitesse, le confort, les accessoires, le design, etc. au moment du choix. Le degré de gravité de la situation ne tolère plus de mesures cosmétiques, comme l'ont mis en évidence les initiateurs du Pacte écologique belge; c'est une véritable remise à plat de notre système de taxation qui s'impose si l'on veut que l'évolution vers des comportements plus responsables s'accompagne d'un bénéfice économique et social.

«Une réforme en profondeur de notre fiscalité devra constituer une priorité.»

Aujourd'hui, les coûts environnementaux générés par le gaspillage de l'énergie, l'utilisation massive de pesticides, l'intensification du transport routier... ne sont pas répercutés sur les prix mais bien sur la société (épuration, entretien des infrastructures, soins de santé...).

INJUSTICE

Cette externalisation des coûts est profondément injuste. Ceux qui ne possèdent pas de voiture ou roulent avec parcimonie participent pour une bonne part au financement des dépenses engendrées par les automobilistes inconditionnels. De même, celui qui achète des produits bio doit s'acquitter comme tout un chacun des coûts de traitement de l'eau potable empoisonnée majoritairement par les pesti-

cides utilisés en masse par l'agriculture intensive... Et aussi longtemps que les dommages consécutifs aux émissions de gaz à effet de serre ne seront pas répercutés sur le prix de l'énergie, celle issue de sources renouvelables restera comparative-ment plus chère tandis que le consommateur continuera à ne guère se soucier des performances de ses appareils électroménagers, de son isolation, etc.

Le constat est partagé par des instances à vocation aussi bien économique qu'environnementale mais il tarde - c'est un euphémisme! - à être pris en compte par nos décideurs et l'urgence devient de plus en plus criante.

Une réforme en profondeur de notre fiscalité devra constituer une priorité du prochain gouvernement. Cette réforme devra se faire de manière globale, planifiée et progressive, en collaboration avec les partenaires sociaux afin de favoriser un large consensus sur les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis de la planète... et de l'économie. On l'a vu en introduction, c'est possible et bénéfique à tous les niveaux; mais encore faut-il avoir le courage de passer à l'acte. Car parler de taxes fait peur et est éminemment impopulaire. En déployant une fiscalité verte, en imposant que les prix des produits et services intègrent davantage leurs coûts environnementaux, on induira effectivement une hausse de ces prix mais on dégagera par ailleurs du pouvoir d'achat en réduisant l'impôt sur le travail. Et on arrivera in fine à ce que des comportements plus responsables vis-à-vis du devenir de la planète s'imposent comme le meilleur choix en terme non seulement environnementaux mais aussi économiques et sociaux.◇